



Direction des constructions, ingénierie, technique et sécurité

Ludwig Institut Cancer Research

Rapport du jury – Concours d'intervention artistique





JAUNE



TOM MU UN MOT



JAUNE

Sommaire

1.	<u>PRÉAMBULE</u>	5
2.	<u>RÈGLEMENT DE LA PROCÉDURE</u>	6
2.1	Maître de l'ouvrage - organisateur	6
2.2	Forme de concurrence et procédure	6
2.3	Objet	7
2.4	Artistes invités	7
2.5	Reconnaissance des conditions	7
2.6	Jury du concours	8
2.7	Calendrier	8
2.8	Indemnités	9
2.9	Présentation du projet et visite du site	9
2.10	Questions - réponses	9
2.11	Identification	9
2.12	Rendu	9
2.13	Présentation des projets	10
2.14	Propriétés des projets	10
2.15	Exposition	10
2.16	Poursuite de l'étude	10
2.17	Documents remis aux concurrents	10
2.18	Documents demandés aux participants	11
2.19	Forme et présentation des documents	11
2.20	Variantes	11
2.21	Critères de jugement	12
2.22	Lois, règlements et recommandations	12
2.23	Voie de recours	12
3.	<u>CAHIER DES CHARGES</u>	14
3.1	Présentation générale	15
3.2	Périmètre de l'intervention	15
3.3	Budget disponible	15
4.	<u>RAPPORT DU JURY</u>	16
4.1	Conformité des dossiers	17
4.2	Admission au jugement	17
4.3	Critères de jugement	17
4.4	Analyse des projets	19
4.5	Recommandation du jury	40
4.6	Conclusion	40
4.7	Dispositions finales	41

1

Préambule

L'intervention artistique, ou art dans l'architecture, est une passerelle entre une pratique artistique, dont la diversité des représentations formelles dialoguera avec une réalisation architecturale. Dans le cas présent, le lien artistique doit être réalisé avec un bâtiment de très haute technicité, car abritant les recherches les plus pointues en oncologie décrites ci-dessous :

Le système immunitaire est l'un des principaux moyens de défense contre les maladies chez les humains. La mise au point des vaccins aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles a constitué les premiers succès du domaine de « l'ingénierie du système immunitaire », ou plus simplement ingénierie immunitaire. Ces approches se sont fortement développées non seulement pour l'élaboration de vaccins et la lutte contre les maladies infectieuses, mais plus récemment aussi pour de nouveaux traitements prometteurs en oncologie.

En effet, une percée majeure dans le traitement du cancer a été le développement de techniques permettant d'activer le système immunitaire et de déclencher les défenses de l'organisme contre les cellules tumorales. L'ingénierie immunitaire utilise la manipulation génétique de cellules immunitaires pour modifier le comportement du système immunitaire. Le dénominateur commun entre les méthodes utilisées réside dans l'objectif d'activer et de développer un type de cellules sanguines spécial, les lymphocytes T ou cellules T, afin de combattre le cancer. Les cellules du patient sont isolées, traitées avec des médicaments ou génétiquement modifiées en laboratoire, puis retransférées au patient. Une autre application de l'ingénierie immunitaire développe des molécules recombinantes (tels que des anticorps) pour traiter le patient. Le génie immunitaire trouve donc des applications importantes dans le traitement du cancer ou des infections.

En utilisant les techniques de pointe les plus avancées, les professeurs June et Coukos à l'Université de Pennsylvanie et d'autres groupes de recherche dans plusieurs institutions aux États-Unis ont pu modifier génétiquement des cellules T avec de nouvelles molécules de surface pour leur permettre de « voir » et venir à bout des cellules tumorales. Grâce à l'arrivée du Professeur Coukos à l'UNIL et au CHUV, ces techniques de pointe sont désormais également en train d'être développées au CHUV (EMPD 170, juillet 2014) : il est aujourd'hui possible, grâce à l'ingénierie de cellules T, d'utiliser le sang du patient pour produire en laboratoire des milliards de cellules T dont chacune est en mesure de tuer des milliers de cellules tumorales. La puissance de ces cellules T lorsqu'elles sont administrées au patient est sans précédent dans l'histoire du traitement du cancer. Enfin, les vaccins cellulaires sont utilisés pour développer les cellules T afin de lutter contre les tumeurs à l'intérieur du corps et offrent ainsi une approche plus douce qui convient pour le traitement de patients présentant un risque élevé de rechute après une thérapie classique.

Les recherches récentes montrent l'extraordinaire potentiel de ces approches dans la guérison de malades qui sont aujourd'hui encore incurables, atteints de leucémies pédiatriques, de leucémies de l'adulte et de lymphomes, mais aussi de tumeurs du pancréas, de l'utérus, du poumon, de l'ovaire, des tumeurs cérébrales, ainsi que des mélanomes et de sarcomes.

Cette situation est de fait une occasion unique pour développer l'ingénierie du système immunitaire à la fois pour les futurs traitements en oncologie et pour l'ensemble des applications des chercheurs en immunologie, infectiologie et vaccinologie du site lausannois.

Comme relevé en introduction, il existe aujourd'hui une possibilité extraordinaire d'étendre et de consolider le rôle de la recherche en oncologie lausannoise grâce au renforcement de la collaboration avec le LICR dont l'un des principaux axes de développement du nouveau centre Ludwig de l'UNIL et du CHUV portera sur le génie immunitaire, y compris le développement et l'ingénierie des cellules T, l'immunologie tumorale et l'ingénierie des anticorps, voire encore le développement de vaccins. Pour que cette chance puisse être traduite dans les faits et déboucher sur un partenariat durable, la mise à disposition d'un bâtiment dédié aux activités de recherche dans le domaine oncologique apparaît comme indispensable. Lors de l'ouverture des négociations avec le LICR et sous réserve de leur aboutissement, le Conseil d'Etat a fait part de sa détermination de réaliser cette construction destinée aux activités de l'Institut Ludwig.

(réf. EMPD n°236 de juin 2015, pp. 61-62)

2

Règlement de la procédure

2.1 MAÎTRE DE L'OUVRAGE – ORGANISATEUR

	Le maître de l'ouvrage, organisateur du concours en procédure sur invitation est l'Etat de Vaud.
Adresse	Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) CHUV – Département des Infrastructures (DINF) Direction des constructions, ingénierie, technique et sécurité (CIT-S) Rue du Bugnon 21, CH – 1011 Lausanne T : 021 314 62 50
Contact	Anne-Lise PYTHON LECOULTRE Architecte – cheffe de projet, CIT-S anne-lise.python@chuv.ch T : 021 314 39 81
Représentant les utilisateurs:	Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF) Université de Lausanne (UNIL)
Et le	Ludwig Cancer Research (LICR)

2.2 FORME DE CONCURRENCE ET PROCÉDURE

La Direction des constructions, ingénierie, technique et sécurité (CIT-S) a organisé un concours sur invitation pour la réalisation de l'intervention artistique du bâtiment de laboratoires et de bureaux pour le Centre de recherches contre le cancer Ludwig et l'Université de Lausanne.

Cette procédure sur invitation a été choisie par la Commission d'intervention artistique (CoArt) constituée selon le règlement cantonal concernant l'intervention artistique des bâtiments de l'Etat (RIABE, édition du 01.04.2015).

Cette procédure a été conforme à l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP), la Loi vaudoise sur les marchés publics (LVMP) et son règlement d'application (RVMP). Elle est soumise aux accords OMC.

La langue officielle de la procédure et de l'exécution des prestations est le français.

2.3 OBJET

Le concours porte sur l'élaboration d'une proposition artistique susceptible de dialoguer dans l'esprit du concept «Art et architecture», *Kunst am Bau*. Ceci selon le cahier des charges défini par la Commission pour l'intervention artistique (CoArt).

2.4 ARTISTES INVITÉS

Les artistes suivants désignés par la Commission pour l'intervention artistique ont été invités à participer au concours:

- Yves Dana
- Karim Nouredin
- Maya Rochat
- Emmanuelle Klaefiger
- Claudia Comte
- Mathias Pfund
- Shahryar Nashat

Claudia Comte et Shahryar Nashat se sont désistés en cours de procédure.

2.5 RECONNAISSANCE DES CONDITIONS

La participation au présent concours a impliqué pour le maître de l'ouvrage, le jury et chaque concurrent l'acceptation des conditions du présent document.

Les artistes invités se sont engagés pour le 15 mars 2023 par email auprès du maître de l'ouvrage à rendre un projet dans les délais convenus.

Dans le cas où un artiste renoncerait à participer, la CoArt s'est réservée le droit de le remplacer et en informera les autres concurrents.

2.6 JURY DU CONCOURS

Le jury est constitué par les membres de la CoArt:

Présidente: **Catherine Borghini Polier**
Directrice des constructions, ingénierie technique et sécurité (CIT-S) du CHUV

Membres: **George Coukos**
Chef de département d'oncologie (DO) du CHUV
Diane De Saab
Responsable Communication – Secteur recherche LICR
Nicole Minder
Cheffe de service SERAC et historienne de l'art
Robert Ireland
Artiste indépendant
Emi Agathe Naito et Rosalie Vasey
Chargées du programme VU.CH, l'art à l'hôpital – CHUV
Nicolas Vaucher
Burckhardt & Partner architectes
Anne-Lise Python Lecoultre
Architecte, cheffe de projet CIT-S

Suppléants: **Caroline Arber Barth**
Médecin associée, professeure LICR
Melita Irving
Responsable de recherche LICR
Véronica Tracchia
Responsable Unité Création et diffusion SERAC
Simon Berger
Burckhardt & Partner architectes
Sébastien Sterchi
Architecte, chef de projet CIT-S

Invitée: **Joelle Isler**
Responsable de l'information CIT-S

Le jury se réserve la possibilité de consulter au besoin d'autres spécialistes au cours de la procédure.

2.7 CALENDRIER

La phase du concours se déroulera selon le calendrier suivant:

Envoi des documents aux participants	6 mars 2023
Confirmation des participants	décali 15 mars 2023
Présentation du projet et visite du site	23 mars 2023
Décali de dépôt des questions	24 mars 2023
Envoi des réponses aux questions	31 mars 2023
Rendu des projets	décali 8 mai 2023
Présentation des projets	Matin du 1 juin 2023
Rapport du jury	16 juin 2023
Désignation du lauréat et notification	30 juin 2023

2.8 INDEMNITÉS

Indemnités de CHF TTC 3'000 par participant. Celles-ci couvrent tous les frais des candidats.

2.9 PRÉSENTATION DU PROJET ET VISITE DU SITE

Sur demande, une présentation du projet a pu être réalisée par les architectes mandataires, suivie d'une visite du lieu d'intervention organisée à l'intention des participants le **23 mars 2023**.

Il a été laissé au libre choix des artistes de visiter le chantier. Il a été toutefois relevé que l'état d'avancement ne permettait pas de se rendre compte des espaces à disposition pour y implanter les interventions artistiques.

Une webcam permet de visionner l'avancement du chantier à l'adresse suivante:

<https://y-en-a.com/sec-licr/>

Le chantier du SE-C LICR est visible en tout temps depuis ses abords. Pour des questions de sécurité, il est toutefois interdit de pénétrer dans l'enceinte de la construction.

2.10 QUESTIONS - RÉPONSES

Des questions complémentaires ont pu être adressées à l'organisateur par courrier électronique jusqu'au 24 mars 2023. Les questions parvenues hors délai n'ont pas été prises en considération. Il 'a été répondu à aucune question par téléphone.

Les réponses du jury ont été transmises à tous les participants par courrier électronique jusqu'au 31 mars 2023.

2.11 IDENTIFICATION

La procédure n'est pas anonyme. Tous les documents, y compris les emballages, ont porté la mention suivante : *Concours d'intervention artistique, Bâtiment SEC-LICR* avec une devise de projet librement choisie.

2.12 RENDU

Les projets ont été déposés **en main propre** sous emballage fermé parvenus physiquement au plus tard le **8 mai 2023 à 16 :00** à l'adresse de l'organisateur:

CHUV – Département des Infrastructures (DINF)

Direction des constructions, ingénierie, technique et sécurité (CIT-S)

Rue du Bugnon 21, CH – 1011 Lausanne

Champ de l'air, niveau 6, aile Est - Bureau 139

CH - 1011 Lausanne

Les projets arrivés hors délai n'ont pas été pris en considération. Les candidats étaient seuls responsables de l'acheminement et du dépôt du dossier à l'endroit et dans le délai indiqué. Aucun rendu transmis par voie électronique n'a été admis.

2.13 PRÉSENTATION DES PROJETS

Une présentation des projets devant le jury a eu lieu le 1 juin 2023, le matin, dans une salle du site de Biopôle.

Chaque participant a eu 15 minutes à disposition pour la présentation de son projet, suivie d'une discussion de maximum 30 minutes avec le jury. Des explications complémentaires ou précisions par rapport aux éléments fournis ont pu être demandées aux participants.

L'horaire de passage des concurrents et la salle ont été définis en temps voulu.

2.14 PROPRIÉTÉ DES PROJETS

Les droits d'auteur sur les projets restent propriété des participants.

Les documents graphiques remis par les concurrents sont devenus propriété de l'organisateur.

2.15 EXPOSITION

Les projets rendus pourront faire l'objet d'une exposition dans les locaux du site de Biopôle. Les dates ainsi que l'emplacement seront communiquées en temps voulu.

2.16 POURSUITE DE L'ÉTUDE

Conformément aux dispositions de l'art. 9 du RIABE, le lauréat du concours a été recommandé par le jury pour le développement et la réalisation du projet. La décision d'adjudication a été prise par le maître de l'ouvrage selon les procédures en vigueur.

Le jury s'est réservé la possibilité de renoncer à désigner un lauréat dans le cas où aucun projet ne répondrait au cahier de charges.

2.17 DOCUMENTS REMIS AUX CONCURRENT

Les candidats ont reçu les documents suivants sur support informatique :

01. Règlement et cahier des charges (format pdf)
02. Plan de situation et d'aménagements extérieurs, plans coupes et façades du projet (format pdf et dwg)
03. Dossier de périmètres d'implantation de l'intervention (format pdf, dwg et image)
04. Formulaire F1 : fiche d'identification (format xls et pdf)
05. Formulaire F2 : Budget de réalisation (format xls et pdf)

2.18 DOCUMENTS DEMANDES AUX PARTICIPANTS

Chaque dossier de projet sera obligatoirement constitué des éléments suivants :

01. Partie explicative et illustrative du projet, sous forme de texte, schémas, croquis, esquisses, photos, maquette, etc.
02. Proposition d'intervention présentée sous forme des plans, coupes et élévations nécessaires à la compréhension du projet.
03. Formulaire F1 : fiche d'identification
04. Formulaire F2 : budget de réalisation

Il doit permettre de vérifier le respect de l'enveloppe budgétaire décrite dans ce cahier des charges, comprenant :

- Estimation du coût de construction de l'intervention
- Offre forfaitaire d'honoraires pour l'étude et le suivi de la réalisation du projet (hors coût de construction)

Les documents remis devront permettre de comprendre et d'analyser les rendus pour chacun des critères de jugement annoncés, (voir p. 2.21).

A titre facultatif, d'autres moyens de présentation, tels que modèles, échantillons de matériaux, vidéos, etc. ont pu être utilisés par l'artiste lors de la présentation devant le jury.

2.19 FORME ET PRÉSENTATION DES DOCUMENTS

Les éléments désignés à l'art. 2.18 – Le format du rendu a été laissé à la libre appréciation de l'artiste, mais il devait se limiter à 6 planches d'un format A3 au maximum et une de format libre.

La base du rendu a dû se faire au minimum sur 2 x A3 et comportera la synthèse du concept et la faisabilité financière du projet. Le reste du rendu a été laissé à la libre appréciation des candidats.

Les documents graphiques ou de textes ont également dû être fournis sous forme numérique (pdf); les maquettes et autres éléments particuliers seront illustrés par une photo. Une intégration du projet dans son contexte était souhaitée par le jury.

2.20 VARIANTES

Chaque participant n'a rendu qu'un seul projet. La présentation de variantes n'a pas été acceptée et aurait entraîné l'élimination du concurrent.

2.21 CRITÈRES DE JUGEMENT

Les travaux présentés ont été évalués par le Jury sur la base des critères mentionnés ci-dessous sans ordre hiérarchique.

- Critère 1 Qualité artistique de l'intervention.
- Critère 2 Adéquation de l'intervention avec l'architecture du bâtiment et son contexte.
- Critère 3 Faisabilité technique, durabilité et sécurité de l'intervention.
- Critère 4 Economie générale du projet et respect du budget annoncé (réalisation et entretien).

A l'issue de la détermination du jury, un rapport a été établi et chaque participant a reçu un exemplaire.

Le jury s'est réservé le droit de primer deux projets, dans les limites imposées par le budget alloué.

2.22 LOIS, RÈGLEMENTS ET RECOMMANDATIONS

Les projets devaient respecter les lois, normes, règlements et directives en vigueur à la date du présent document, en particulier les textes relatifs aux bâtiments accueillant du public, notamment les prescriptions « incendie ».

Les propositions des candidats devaient tenir compte des impératifs d'hygiène, d'entretien, de sécurité et de durabilité.

En cas de doute entre l'adéquation des dispositions prévues par l'artiste et ces recommandations, le candidat a interrogé la commission.

2.23 VOIE DE RECOURS

Les recours éventuels devaient être déposés auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal, conformément à l'art. 10 de la Loi vaudoise sur les marchés publics (LVMP).

3

Cahier des charges

3.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le bâtiment SEC-LICR, objet du présent concours, s'inscrit dans un environnement de recherche scientifique préexistante, et dont l'histoire débute dès 1976 avec l'inauguration du CLE (Centre de laboratoires d'Épalinges).

Ce site est densifié en 2008, simultanément à la mise en fonction du métro M2, par l'ouverture du premier bâtiment de Biopôle SA. Ce dernier sera suivi par plusieurs autres constructions, qui totaliseront à terme plus de 130'000 m2 de surfaces dédiées à des activités de recherche et développement, administratives, centrées sur l'oncologie, l'immunologie, la santé personnalisée et numérique.

C'est dans ce cadre que s'inscriront les activités du Ludwig Cancer Research (LICR) et de l'Université de Lausanne (UNIL), qui prendront possession des locaux au troisième trimestre 2024. Leurs axes de recherche s'articuleront autour de l'étude de l'immunologie en oncologie et de développement de nouvelles immunothérapies.

Plus d'informations sur les recherches du LICR sous :

<https://www.ludwigcancerresearch.org/location/lausanne/>

3.2 PÉRIMÈTRE DE L'INTERVENTION

Le bureau d'architectes a déterminé trois propositions de localisation pouvant accueillir une intervention artistique (annexe 1). Les concurrents sont priés de se limiter à l'un ou l'autre de ces emplacements.

1. **Périmètre 1_ La cour ouest – parvis d'entrée et la terrasse couverte**
2. **Périmètre 2_ La cafétéria et le lobby d'entrée**
3. **Périmètre 3_ Le dégagement de l'escalier des étages 1 à 3**

3.3 BUDGET DISPONIBLE

Le montant disponible pour la conception et la réalisation de l'intervention artistique est fixé à CHF 156'000.- TTC. Ce montant comprend :

- Honoraires du candidat
- Coûts d'étude et de réalisation de l'intervention artistique
- Coûts d'adaptations du projet de construction en cours
- Frais

Un budget estimatif est demandé aux concurrents (formule F2 annexé).

4

Rapport du jury

4.1 CONFORMITÉ DES DOSSIERS

La commission artistique a vérifié :

- Le respect de délai de restitution des projets.
- La présence de tous les documents à remettre, comme indiqué sous chiffre 2.18 du cahier des charges.

4.2 ADMISSION AU JUGEMENT

Cinq invités ont respecté le délai de restitution des projets et ont rendu les documents demandés. Deux désistements sont intervenus, en raison d'un manque de disponibilité.

4.3 CRITÈRES DE JUGEMENT

Les travaux présentés ont été évalués par le jury sur la base des critères mentionnés ci-dessous sans ordre hiérarchique.

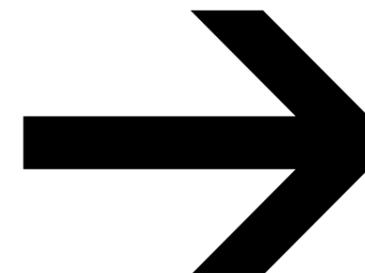
- | | |
|-----------|--|
| Critère 1 | Qualités esthétique et symbolique de la proposition. |
| Critère 2 | Adéquation de l'intervention avec l'architecture du projet, ainsi que les contraintes d'hygiène et d'entretien inhérentes au contexte des soins intensifs. |
| Critère 3 | Faisabilité technique, durabilité et sécurité de l'intervention. |
| Critère 4 | Économie générale du projet et respect du budget annoncé. (réalisation et entretien) |

A l'issue des délibérations du jury, un rapport est établi et chaque participant en reçoit un exemplaire.

4.4

Analyse des projets

EMANUELLE KLAEFIGER Lauréate – <i>SI VOUS ÊTIEZ ?</i>	P. 20
MARINE KAISER ET MATHIAS C. PFUND Lauréats – <i>HORIZON DES ÉVÉNEMENTS</i>	P. 24
YVES DANA <i>ENTRE CIEL ET TERRE</i>	P. 28
KARIM NOURELDIN <i>256</i>	P. 32
MAYA ROCHAT <i>POETRY OF THE EARTH</i>	P. 36



LAURÉATE

SI VOUS ÊTIEZ?

EMMANUELLE KLAEFIGER

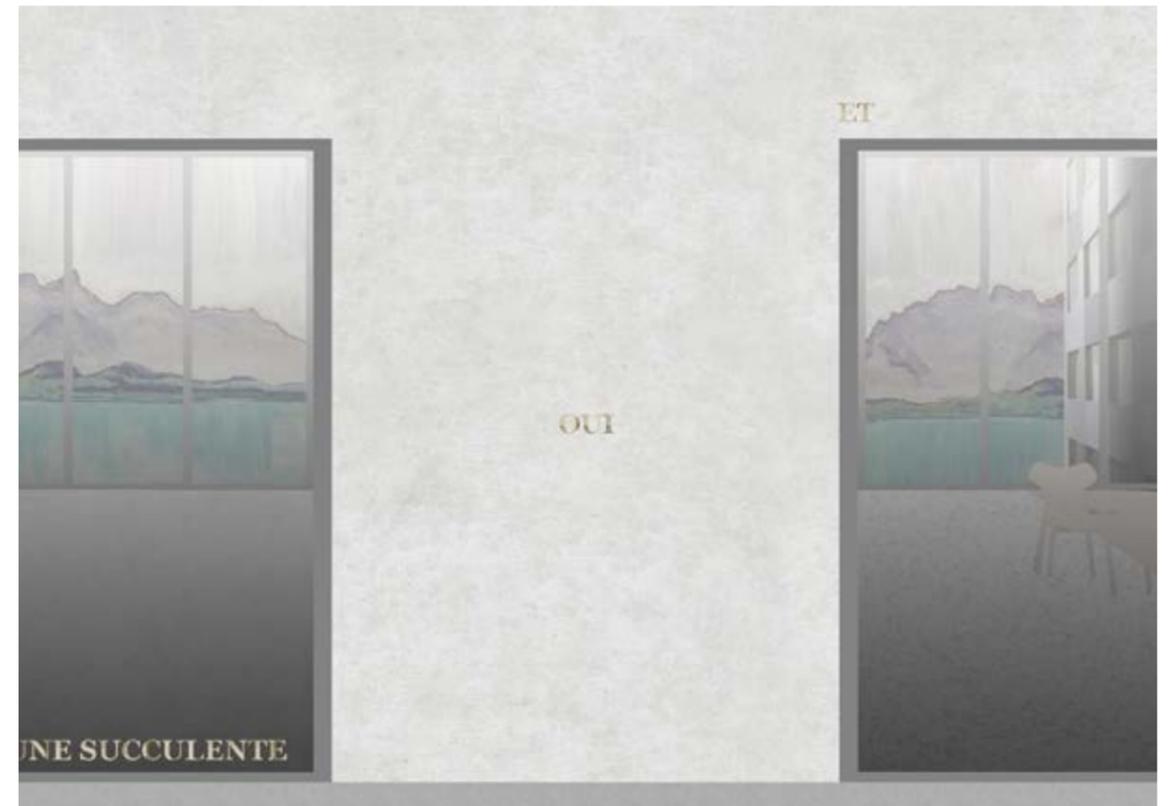
« Les mots ne font pas autorité, ils n'informent pas, ils n'indiquent rien. Ils convoquent l'imaginaire. » Les émotions, Emmanuelle Klaefiger les convoque dès l'introduction de sa présentation intitulée *Si vous étiez*, avec une audace graphique – un *ê* circonflexe – sur le verbe « être », qui rappelle un vécu de dyslexie aujourd'hui sublimé par une aisance con(textuelle).

C'est avec les mots qu'elle propose de faire dialoguer architecture, art et recherche scientifique dédiée à l'oncologie: « Être atteint. L'être atteint. Cancer. Crabe. Il semble que la maladie doit son nom à Hippocrate, qui le premier par analogie avec l'animal décrivit ainsi les tumeurs du sein observées: le cancer a des veines de tout côté, comme le crabe a des pieds. » Emmanuelle Klaefiger cherche à rendre précieux l'ordinaire, et pour ce faire mêle son imaginaire à un artisanat intemporel, celui des peintres en lettres, magiciens des enseignes qui illuminent les devantures des boutiques. L'artiste présente des échantillons et décrit comment elle a procédé pour établir un corpus de mots, qui ne disent pas les maux, mais au contraire ramènent à la banalité, comme pour conjurer le drame. Ses vocables, positionnés telles des notes sur une partition musicale, vont éclairer parois et vitrage pour offrir un objet de contemplation qui évade le mental de ses habitudes, dans une composition respectueuse de la métrique des proportions et des espaces ainsi habillés. Elle ne s'interdit pas de jouer avec certains angles muraux.

Sur le plan pratique, elle a opté pour une police de caractère à empattement, proche de celle rencontrée dans la presse et les publications scientifiques, qui sera utilisée en format majuscule (*capitale* dans le jargon de l'imprimerie). Le projet se distribuera sur l'ensemble des étages de l'édifice. Il sera créé en lettres d'environ 65 millimètres de haut, réalisées à la feuille d'or. Pourquoi ce matériau précieux et quelle est la motivation derrière les champs lexicaux proposés? Le métal fait référence à un élément intemporel, mais courant dans le monde contemporain, de la technologie actuelle à son usage dans la recherche médicale. Quant aux mots, ils ont été sélectionnés sur la base d'un *questionnaire de Proust*, dont seuls des vocables décontextualisés ont été repris: l'intention prolonge symboliquement l'approche empirique nécessaire à l'esprit scientifique.

RECOMMANDATION DU JURY

Dans sa majorité, le jury est séduit par la poésie et la conception technique de l'œuvre proposée par Emmanuelle Klaefiger. L'artiste convainc à la fois par son approche méthodologique et par sa véritable intégration à l'architecture et au contexte des activités déployées dans le bâtiment, soit la recherche scientifique en immuno-oncologie. Les lexiques à retenir interpellent encore le jury, qui se réserve la possibilité de les questionner: faut-il laisser la banalité l'emporter ou au contraire s'approprier une thématique précise? La subtilité dans l'absence de sens, le vide mallarméen, *La Disparition* de Georges Perec, sont ainsi évoqués. L'élégance intemporelle est appréciée et il est finalement proposé que la détermination des futurs mots reste à la lauréate.



Visuels / conception © Gabrielle Rossier

SI VOUS ÊTIEZ ... ?

Concours d'intervention artistique, Bâtiment SEC-LICR
Un projet art & architecture d'Emanuelle Klaefiger



N00 Détail de l'intervention
Mots à hauteur de regard
d'une personne assise (~120
cm)
Lisibilité inversée en fonction
de la pose intérieur / exté-
rieur et du point de lecture de
l'usager et de l'usagère.

Visuels / conception © Gabrielle Rossier

Aspects techniques

La pose de la feuille d'or demande un savoir-faire et des connaissances particulières. Cette technique se pratique de manière artisanale, d'où l'importance du geste (main). Le sérigraphe et peintre en lettres Serge Nidegger, basé à Fribourg, détient ces compétences.

Une mixtion (colle) faite à base d'eau ou d'huile, suivant le support (béton, verre, plâtre) doit être préalablement appliquée. La feuille se pose au pinceau, adhère uniquement à la mixtion. Une partie se perd.

Le choix définitif de la police de caractère n'est pas encore fixé, mais se porte sur une police à empattements de la famille *Times New Roman & Georgia*, qui sont communément utilisées dans les domaines de la presse écrite, de l'édition et de la publication dans le milieu académique.

Les caractères sont en lettre capitale.

Il existe différentes teintes d'or en fonction de l'alliage. L'or 24 carats, qui est prévu, est d'un jaune naturel. Il est néanmoins possible de réchauffer ou de refroidir la couleur en fonction de la couche de préparation, mixtion (colle), qui peut être teintée.

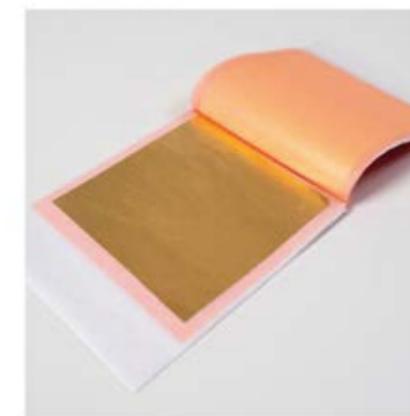
Sur les surfaces transparentes (verre) la feuille d'or a pour particularité de conserver ses qualités tant au recto, qu'au verso.

Pérennité et entretien

L'or étant inoxydable l'œuvre ne demande aucun entretien particulier, d'autant plus qu'un vernis de protection est prévu sur l'ensemble.



Exemple de police apparentée : *Newglyph Sunlight Black*



Carnet de feuille d'or, dimensions : 80 mm x 80 mm

LAURÉATS

HORIZON DES ÉVÉNEMENTS

MARINE KAISER ET MATHIAS C. PFUND

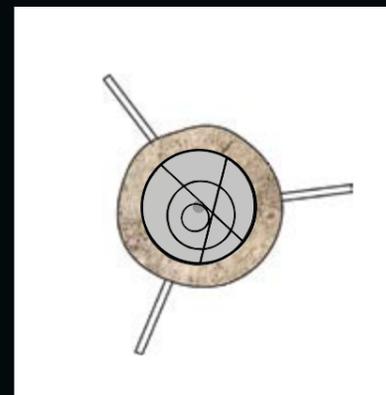
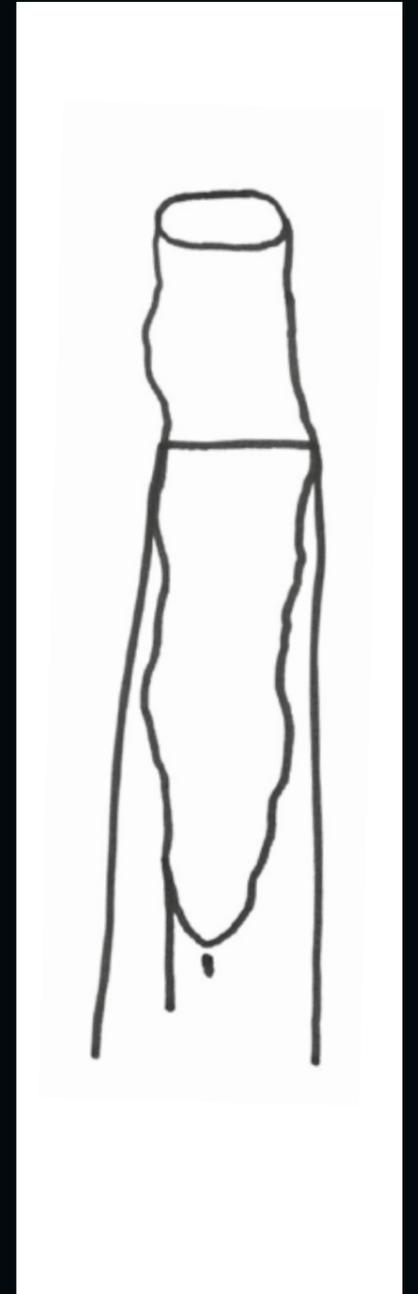
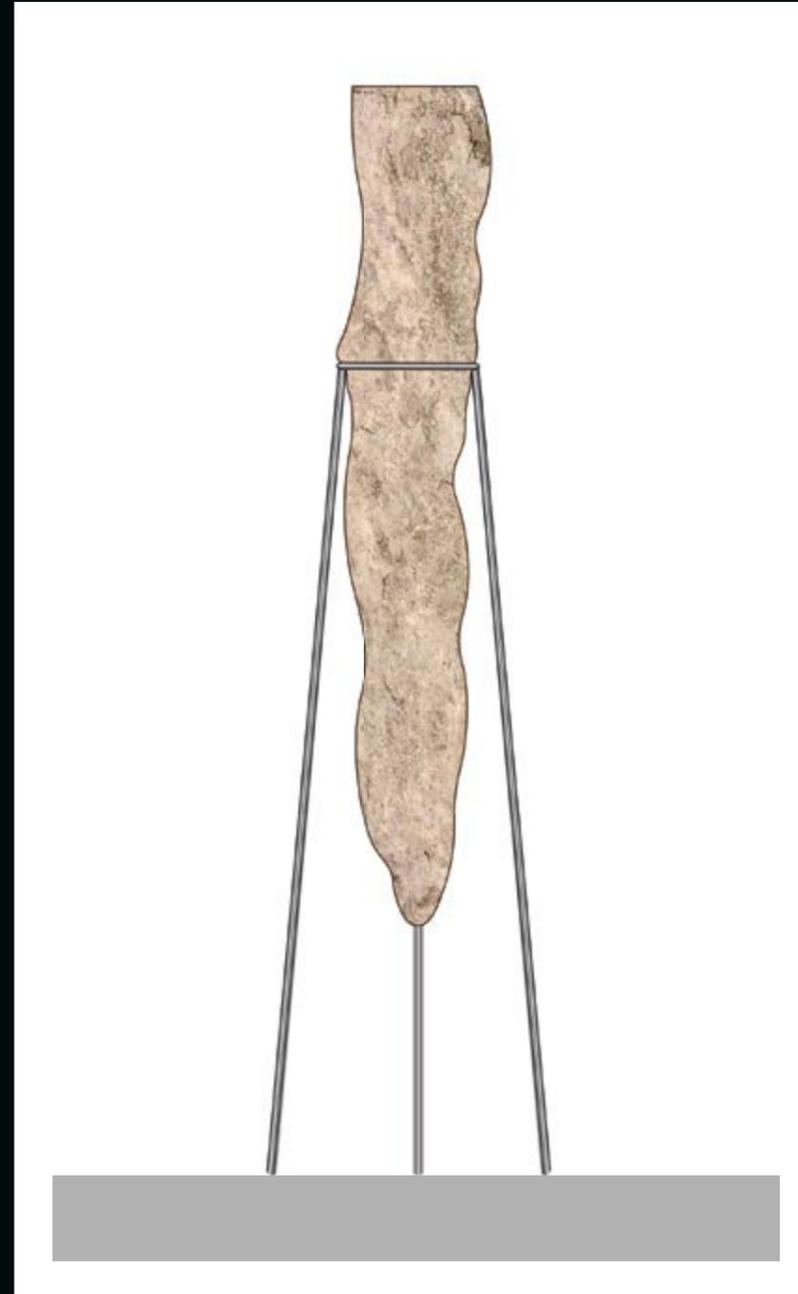
Elle est autonome. Elle fonctionne sans énergie et à l'eau de pluie. C'est un projet de clepsydre que proposent Marine Kaiser et Mathias C. Pfund pour interroger la maladie, les questionnements qu'elle induit et le rapport au temps. Originale et minérale, elle dispose une sculpture travaillée dans un bloc de calcaire, cerclée sur un trépied, et dont la forme rappelle une stalactite (concrétion descendante dans une grotte) qui laisse échapper l'eau goutte par goutte sur le sol, comparable à la scansion de son modèle antique.

La technicité de l'œuvre conçue par les deux artistes – qui en présentent une maquette au jury – est elle-aussi volontairement simple : la pierre est perforée pour laisser passer un tuyau dont une extrémité est équipée d'une grille et d'un réservoir pour que l'eau de pluie puisse être recueillie, et l'autre percée d'un orifice où le liquide s'écoule à un débit d'une goutte toutes les 30 secondes. La stalactite est ancrée de manière stable au trépied en inox sablé grâce à une saignée taillée à sa surface. La taille de cette installation est pensée à une échelle humaine (elle mesure 260 cm de haut) et deux localisations sont proposées pour l'accueillir dans la cour ouest du bâtiment : à proximité de l'entrée, incontournable dans l'espace de déambulation, ou proche des futurs aménagements végétaux, à un emplacement plus confidentiel.

Scellé à une platine, le trépied sur lequel repose la fontaine tient aussi bien la muséologie que du bec Bunsen utilisé en laboratoire. Le jury interroge la pertinence de prévoir un réceptacle ; celui-ci est volontairement omis pour renforcer le symbole de l'écoulement naturel dans un environnement, dont la minéralité rappelle celui de la grotte, où une stalagmite finit par se former, en raison d'une chute lente et continue de l'eau. Elle formera un halo sur le sol, qui fait écho au nom de l'œuvre, *Horizon des événements*, limite astronomique où la vitesse de libération à l'attraction gravitationnelle est supérieure à celle de la lumière.

RECOMMANDATION DU JURY

Le jury choisit le projet dans sa majorité, en complément de l'œuvre d'Emanuelle Klaefiger. Il relève l'intérêt de sa multiplicité sémantique, mais s'interroge sur le caractère pérenne de l'installation ; les doutes sont également levés sur l'entretien éventuel à apporter à la clepsydre, qui pèse environ une demi-tonne. La texture de la roche sera influencée par les conditions météorologiques, et c'est bien aussi l'intention des artistes de donner à voir l'emprise du temps biologique sur ce calcaire de Laufen aux nuances brun-jaune qu'ils ont choisi de travailler, riche en fossiles.



Horizon des événements [titre de travail]
Marine Kaiser & Mathias C. Pfund
Inox, pierre calcaire, 260x65x65 cm

En creux, l'inauguration prochaine du Ludwig Institute for Cancer Research rappelle la présence historique du cancer à l'échelle de l'humanité¹ et le fait qu'il constitue aujourd'hui l'une des causes premières de décès à travers le monde.

Eu égard à la persistance de ce phénomène biologique, notre projet porte une attention sur la nature multiple du temps et en propose une expérience esthétique sous la forme d'une stalactite collectant la pluie pour la restituer au goutte-à-goutte.

Une stalactite sculptée dans un bloc calcaire de 200x30 cm est maintenue sur un trépied métallique de 200 cm de haut. La pierre est percée en son centre sur sa longueur et partiellement évidée pour accueillir un dispositif de plomberie entièrement en inox. Ce dernier est composé d'un réservoir (d'une contenance de 10l) relié à un système de tuyauterie dans lequel est aménagé une vanne à pointeau. Son rôle est de collecter l'eau de pluie et de la faire couler sur plusieurs jours au goutte-à-goutte par la pointe inférieure de la stalactite, située à 60 cm du sol. La stalactite est réalisée en «calcaire de Laufen» provenant du Jura. De couleur brun-jaune et riche en fossiles (principalement des escargots de mer), cette pierre coquillée imperméable et résistante au gel a constitué un matériau de choix pour la fabrication des bassins de nombreuses fontaines en Suisse. Le trépied est composé de tubes en inox sablé de 42.4 mm soudés entre eux. L'ensemble pèse environ 500 Kilogrammes : 400 kg pour la pierre, entre 50 et 100 kg pour le trépied (avec la platine) et 10 kg d'eau lorsque le réservoir est plein.

Par son fonctionnement et sa matérialité, cette fontaine autonome en eau et en électricité rend perceptible différentes qualités temporelles :

Celle d'un temps géologique tout d'abord, avec non seulement le choix de cette roche sédimentaire organogène datant d'environ 160 millions d'années mais aussi à travers le processus de formation des stalactites (qui s'allongent en moyenne d'un mètre tous les 11'000 ans). Ensuite, si la forme générale de la fontaine n'est pas sans évoquer un sablier, le dispositif de goutte-à-goutte produit pour sa part une scansion régulière du temps, à l'image d'une clepsydre ou d'une horloge hydraulique. Enfin, en récoltant l'eau de pluie, la fontaine diffère et prolonge dynamiquement le moment de l'averse. Par ailleurs, la texture de la fontaine sera affectée par l'activité météorologique des années à venir.

Dans le pacte fictionnel de l'œuvre, l'emploi d'un trépied en inox affirme une mise à distance formelle entre la stalactite, «artefact «naturel»» – et son socle. Ce dernier évoque volontiers un dispositif de muséologie ou de laboratoire.

Monumentale à l'échelle d'un corps mais discrète à celle de l'architecture, la fontaine est installée sur l'esplanade d'entrée du bâtiment sur la partie piétonne (cour nord, périmètre 1), permettant ainsi une rotation tout autour. Idéalement, la platine (tôle inox, 3mm d'épaisseur) se fixe à l'aide de tiges filetées scellées chimiquement sous le dallage. À ce stade, deux emplacements possibles sont envisagés (voir planche 6). Une étude avec les ingénieureuse-x:s est nécessaire d'une part pour se concerter sur l'aménagement extérieur de la cour nord (végétation, revêtement du sol, emplacement final) et d'autre part pour valider les modalités de fixation du projet. Ce dialogue permettra notamment de définir si le trépied doit directement être pensé avec un «correctif» à la pente ou alors si une opération de terrassement du sol peut être imaginée.

¹ En 2016, des paléontologues de l'Université de Witwatersrand (Johannesburg) ont apporté la preuve de tumeurs cancéreuses osseuses vieilles d'environ 1,7 millions d'années, par l'analyse d'un fossile d'os de pied d'un hominidé. Voir Edward J. Odes, Patrick S. Randolph-Quinney, Maryna Steyn, Zach Throckmorton, Jacqueline S. Smilg, Bernhard Zipfel, Tanya N. Augustine, Frätkie de Beer, Jakobus W. Hoffman, Ryan D. Franklin, Lee R. Berger, *Earliest hominin cancer: 1.7-million-year-old osteosarcoma from Swartkrans Cave, South Africa* in South African Journal of Science, Volume 112 | Number 7/8, publié le 28 juillet 2016. <https://sajp.co.za/article/view/3566> (dernière consultation en ligne le 16.04.2023).

Marine Kaiser et Mathias C. Pfund | Concours d'intervention artistique, Bâtiment SE-C-LICR, site de Biopôle | Horizon des événements, 2023 | Planche 01

Principes constructifs :

Une saignée est taillée à la surface de la stalactite de façon à l'ancrer de manière stable sur le trépied. La perforation de la pierre est prévue plus large que le tuyau, afin de se prémunir d'éventuels dégâts liés au gel. L'ensemble du dispositif interne est fixé à l'aide de joints en silicone placés à ses extrémités qui peuvent être retirés en cas de besoin. Une grille métallique ajourée amovible est placée sur l'ouverture du réservoir afin de le protéger d'éléments extérieurs.

Réalisation :

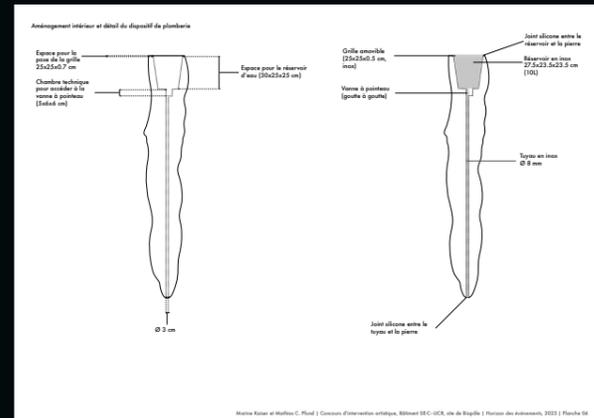
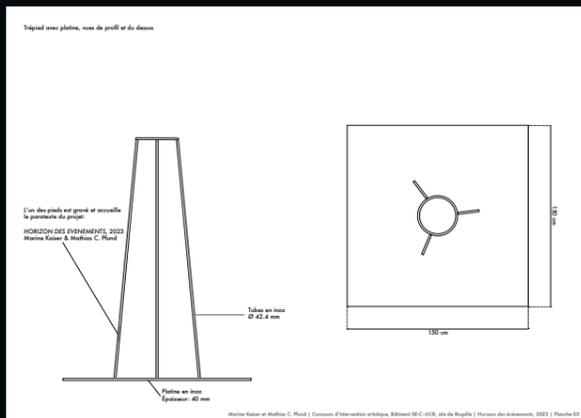
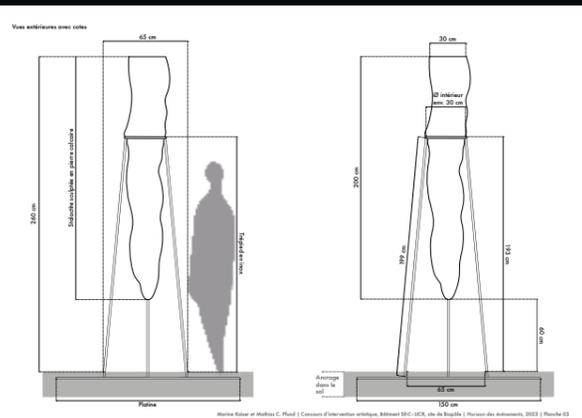
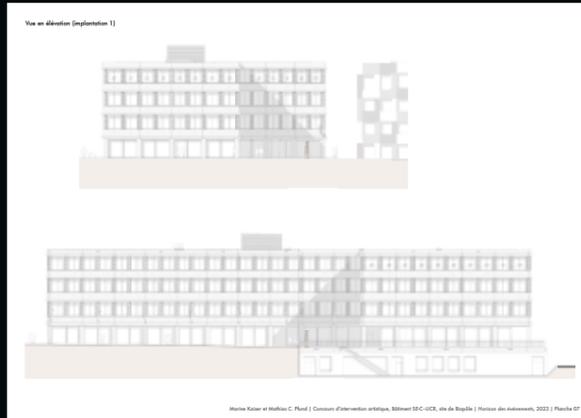
Deux prestataires principaux assureront la production de la fontaine : l'atelier Cal'As (Vincent Du Bois) pour la taille de la pierre et Serruriers Noirs (Robin Gabriel) pour la réalisation du trépied, du dispositif interne et de la platine.

Entretien :

Prévoir une inspection annuelle du réservoir en inox (à l'aide d'une échelle en soulevant la grille) et un éventuel nettoyage de ce dernier si besoin.

Budget prévisionnel :

Prestation	Prestataire	Prix TTC
Taille de la pierre et frais d'installation	Atelier Cal'As (GE)	CHF 29 509.80
Réalisation trépied en inox, dispositif interne, platine et frais d'installation	Serruriers Noirs (GE)	CHF 8529.85
Réalisation de la grille métallique: découpe laser inox 250x250x7 mm	Tôle Factory SA (VD)	CHF 400
Honoraires des artistes	Marine Kaiser & Mathias Pfund	CHF 30 000
Étude complémentaire d'ingénieureuse-x:s & coûts éventuels d'adaptations du projet de construction en cours	Maître de l'ouvrage	CHF 20 000
TOTAL		CHF 88 439.65



ENTRE CIEL ET TERRE

YVES DANA

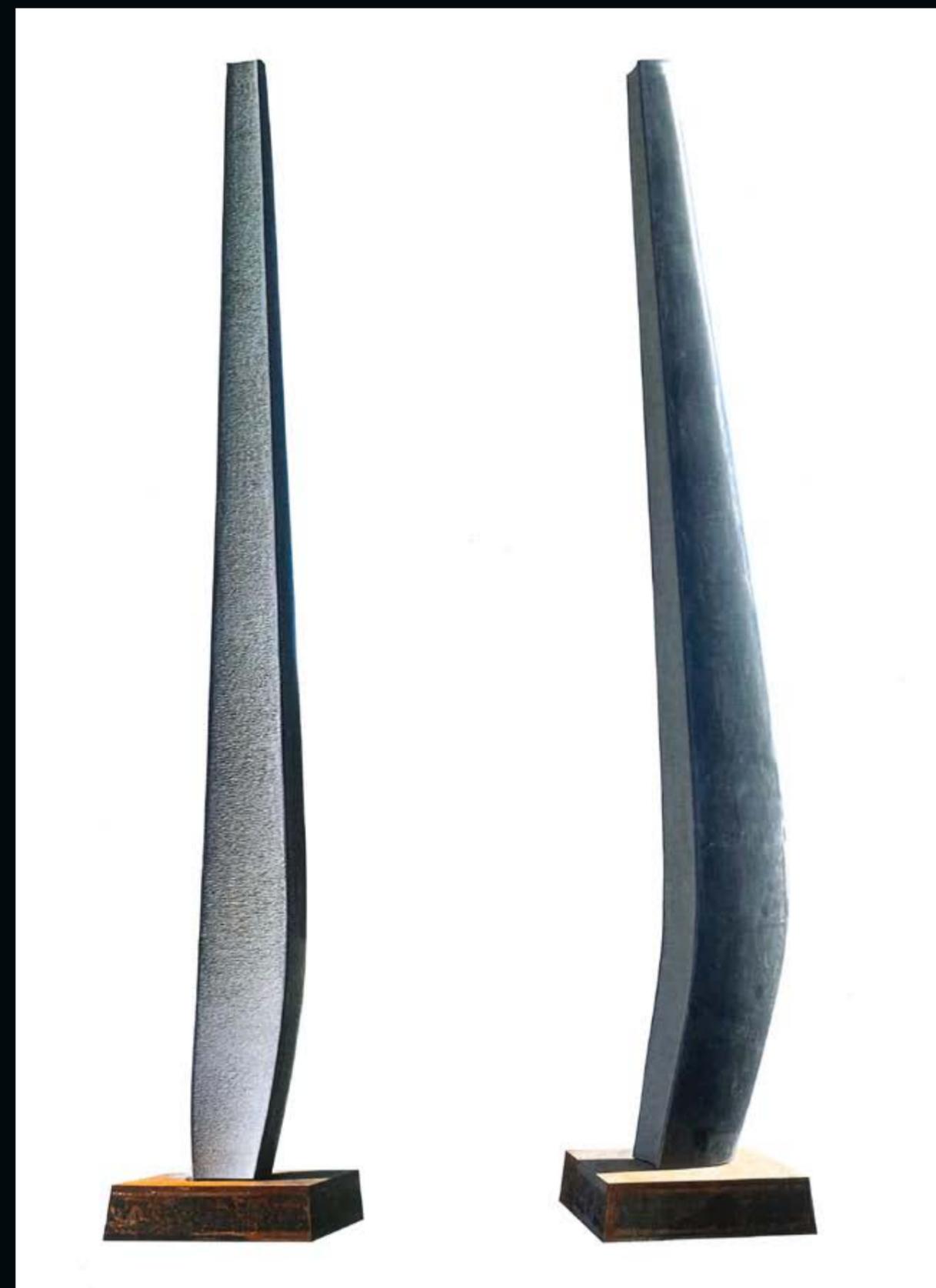
C'est une sculpture en basalte de six mètres de haut qu'Yves Dana propose d'intégrer dans la cour ouest du bâtiment, à proximité du parvis de l'édifice. L'œuvre qu'il présente se veut à l'image de la recherche scientifique : elle constitue un défi permanent, une invitation à se dépasser. Cet élan, l'artiste souhaite le prolonger en prenant le risque de le traduire dans sa pratique : choisir la pierre la plus haute qu'il n'ait jamais travaillée en un quart de siècle, une Dorite de trois tonnes extraite d'une carrière située dans la région de Turin.

Il envisage d'apporter un traitement différent aux faces de ce basalte dressé dans la perspective ouverte entre deux bâtiments, pièce verticale monumentale, mais qui ne ferme pas l'horizon. Elle pourrait servir de point d'accès sur cette esplanade et symboliser par sa verticalité le dépassement de soi, la quête d'un « meilleur » possible. La pierre incurvée présente différentes faces, dont chacune bénéficie d'un traitement particulier : la forme est lisse à l'intérieur, striée à l'extérieur, traitée en peau de pêche, à la brosse diamantée.

À la question du dimensionnement du socle d'un mètre carré, Yves Dana précise qu'il préfère que celui-ci reste visible, plutôt qu'enfoui totalement dans le sol. Il fixe la pièce au moyen d'un axe en inox. La sculpture invite à la déambulation autour de sa verticalité, à la percevoir comme un dos de baleine, avec sa forme d'ogive tronquée et ses textures propres à chaque surface, que la lumière révèle dans le mouvement. Le sculpteur précise encore que son œuvre prend corps dans une pierre stable et compacte, perçue comme éternelle. Le temps n'a aucune prise dessus, elle conservera son lustre.

RECOMMANDATION DU JURY

La sculpture d'Yves Dana est appréciée par le jury, mais il lui manque un caractère réellement intégré à l'environnement bâti, pour s'inscrire dans l'esprit d'un concours de *Kunst am Bau*. Manque notamment le critère de l'adéquation de l'intervention avec l'architecture du bâtiment et son contexte. Seule la notion de dépassement de soi incluse dans l'intention du titre de l'œuvre, *Entre ciel et terre*, et l'aspiration à l'excellence académique, semblent considérées, au détriment de la complexité du rapport à la maladie qui sous-tend la recherche scientifique. Par conséquent, le jury ne peut retenir ce projet.



ENTRE TERRE ET CIEL
DANA



256

KARIM NOURELDIN

C'est au moyen d'une maquette que Karim Noureldin montre l'emprise de l'œuvre qu'il envisage pour le bâtiment de recherche, un plafond entièrement travaillé chromatiquement; la voûte qui s'étend dans tout le lobby et la cafétéria constitue le support d'un concept subtil: une structure linéaire qui présente un nuancier de 256 teintes différentes. Des bandes de couleur d'une quinzaine de centimètres d'épaisseur qui restent confinées à l'intérieur de l'édifice et offrent aux regards un kaléidoscope sur une surface de près de 400 m², comme une peau unifiant les différents espaces communs.

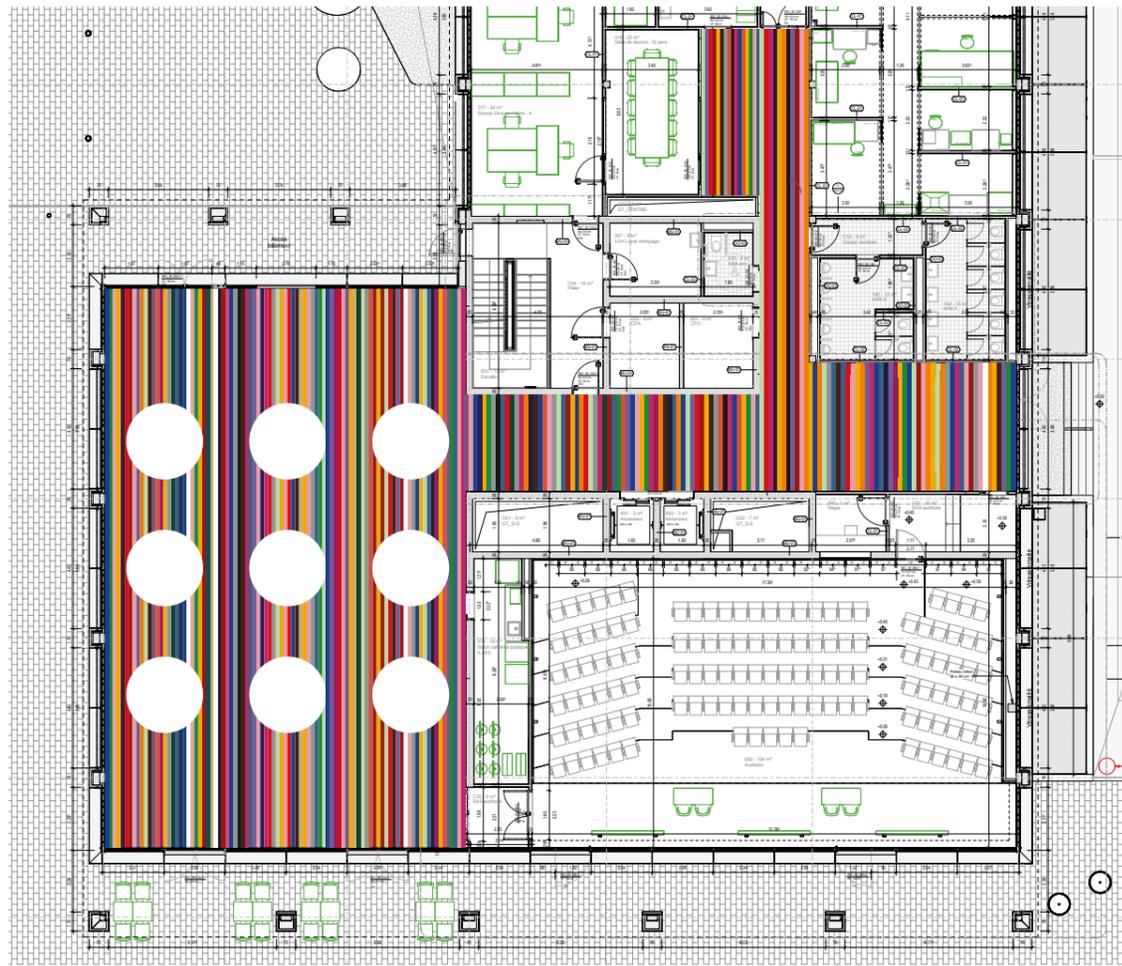
Le plasticien interprète sa proposition comme une fusion entre sa signature d'artiste et une réponse à la vocation des lieux, à savoir une approche structurante et linéaire, qui n'est pas sans faire écho aux qualités scientifiques: rigueur d'approche, décodage, réitération. Aux questions du jury sur la réalisation technique de cette composition, Karim Noureldin explique les déléguer à des entreprises spécialisées, qui peuvent se mettre en lien avec les architectes, voire les faire réaliser par les sous-traitants déjà à l'œuvre sur le chantier. C'est d'ailleurs à ce poste qu'il entend consacrer la plus grosse partie du budget alloué.

L'artiste envisage un rendu mat pour cette polychromie, et une application qui englobe les éléments techniques sans chercher à les contourner, ni à les masquer. C'est ainsi que des plafonniers ronds, qui masquent des ventilations, rompent le tracé des bandes de couleur, dans l'espace du lobby et de la zone d'accueil de l'édifice. L'œil humain ne perçoit qu'une petite partie du spectre que le cerveau recrée ensuite. Une couleur est avant tout une sensation visuelle, et celles qui seront retenues pour faire exister 256, n'ont pas encore été définies.

RECOMMANDATION DU JURY

L'emplacement retenu par l'artiste est salué par le jury. L'approche est jugée astucieuse, mais interpelle également: pourrait-elle être perçue comme intrusive, vu la taille de la surface que cette polychromie occupe? La force de la proposition de Karim Noureldine est appréciée, notamment pour la lecture ouverte qu'elle amène. Elle ne suffit en revanche pas à convaincre le jury qu'elle se singularise au point d'exprimer un lien assez fort entre activités de recherche exercées au sein du bâtiment et intervention artistique. L'œuvre ne peut être retenue.

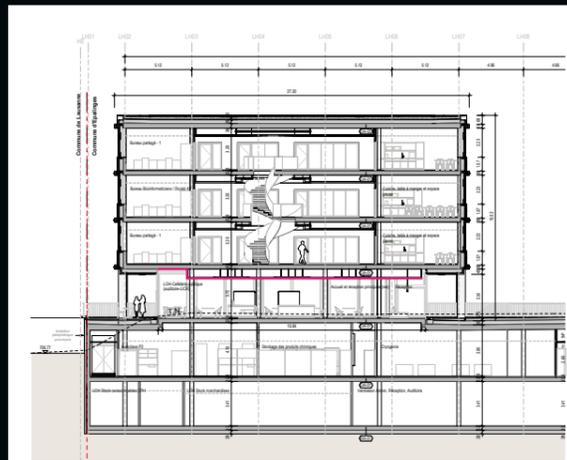




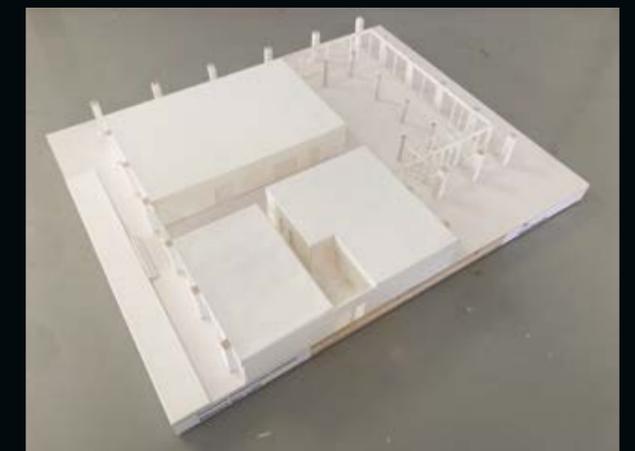
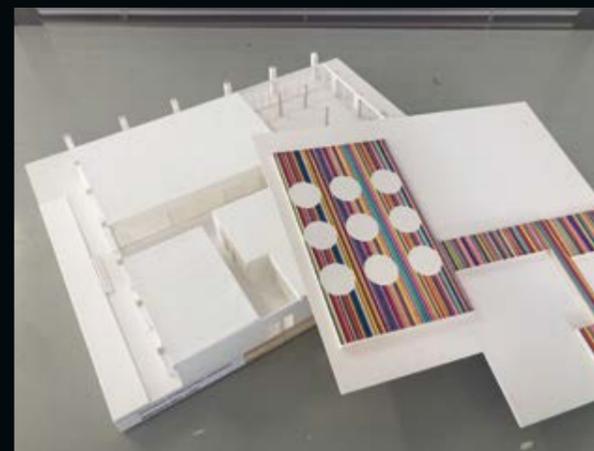
Plan 1:250



Coupe A 1:250



Coupe B 1:250



POETRY OF THE EARTH

MAYA ROCHAT

«Chacun crée son histoire avec son propre bagage, c'est le monde organique que nous nous approprions: il est tellement beau et émouvant.» En visioconférence, Maya Rochat, en tandem avec l'architecte d'intérieur Cornelia Kauhs présente dans la salle, explique sa vision de sa relation à l'environnement, qui sous-tend son travail. *Poetry of the earth* invite à reconsidérer le rapport à la nature et ses différentes formes, une démarche à laquelle elle travaille depuis plusieurs années, et qu'elle décline déjà sur plusieurs sites en Suisse et à l'étranger, ainsi que dans des expositions (la raison de sa présentation de projet à distance).

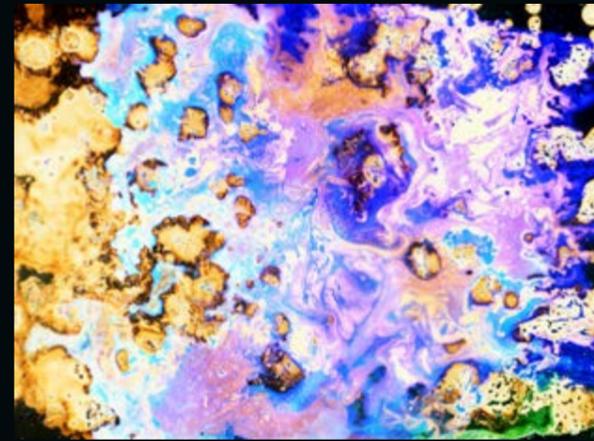
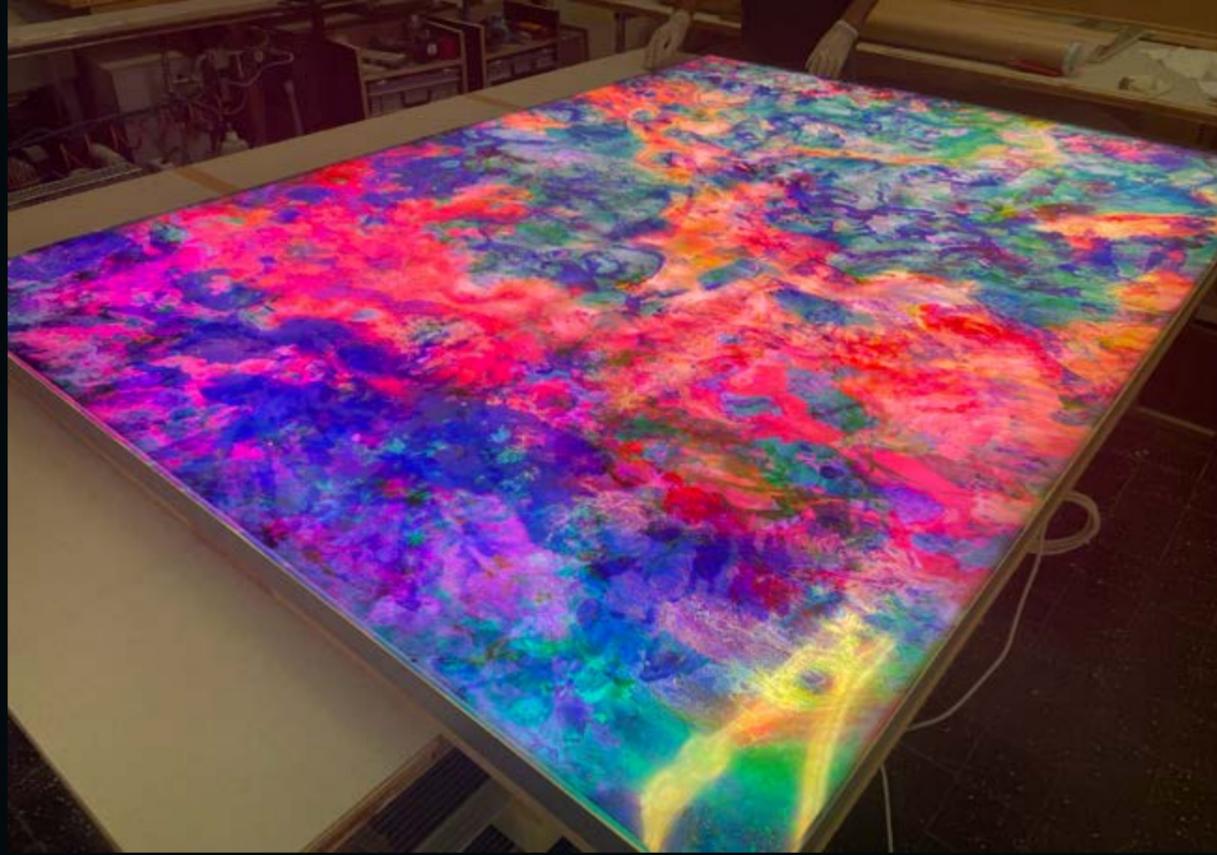
Son procédé technique consiste à créer des images à partir de peintures dans lesquelles elle inclut des matériaux organiques et des collages, puis à les scanner en haute résolution, avant de les imprimer sur un papier photo. Elle souhaite s'intégrer au bâtiment avec un tableau lumineux de 140 x 200 cm, monté sur un film polarisant, dans un cadre retro-éclairé LED avec modulateur de lumière et *timer*, puis le compléter dans les espaces intérieurs avec des peintures murales, dont les placements restent encore flexibles, en fonction de la discussion à prévoir avec les architectes.

Le jury interpelle Maya Rochat sur la contextualisation possible d'images directement en lien avec la vocation des lieux et les activités de recherche en oncologie, qui vont s'y dérouler. L'artiste est ouverte à l'idée de fonder ses toiles sur de l'imagerie cellulaire, pour en révéler les aspects «fascinants». Plus largement, elle explique entrer en résonance avec la beauté des espaces et souhaite ne pas être trop «bruyante» avec ses compositions. Elle perçoit les longs murs comme autant de cadres.

RECOMMANDATION DU JURY

Le caractère modulable de la proposition est très apprécié par le jury, ainsi que son respect du geste architectural qu'elle vient souligner sans lourdeur jusque dans la verticalité, à travers les étages de l'édifice. L'œuvre intègre bien la notion de dialogue à la fois avec les scientifiques et le public en visite, dans les espaces communs. Le jury est en revanche moins convaincu par le lien proposé entre le projet et la vocation de ce bâtiment de recherche, c'est pourquoi il ne retient pas *Poetry of the earth*.





4.5 Recommandation du jury

Le jury salue la qualité de proposition et l'engagement dont les artistes ont fait preuve. Les projets ont respecté l'esprit de l'intervention artistique, qui lie art et architecture. Les trois périmètres retenus pour le concours ont ainsi été étudiés et potentiellement enrichis par les cinq œuvres présentées.

A l'issue de ses délibérations, le jury a décidé à la majorité de recommander les projets *Si vous étiez* d'Emanuelle Klaefiger à l'intérieur du bâtiment de recherche destiné aux activités du *Ludwig Cancer Research* et *Horizons des événements* de Marine Kaiser et Mathias C. Pfund pour la cour ouest. Des adaptations budgétaires sont à prévoir pour permettre aux deux œuvres lauréates de cohabiter sur le site, qui fait l'objet de ce présent *Kunst am Bau*.

4.6 Conclusion

Le jury tient à remercier les artistes qui ont participé à ce concours d'intervention artistique et salue la qualité de leur travail.

Cette procédure a permis de répondre aux attentes de l'organisateur et de l'utilisateur telle qu'énoncée dans le cahier des charges.

APPROBATION DU RAPPORT ET SIGNATURES

Le présent rapport est approuvé par les membres du jury à Lausanne le 09 juin 2023.

Rédaction du rapport de jury : Joelle Isler, responsable de l'information à la Direction des constructions, ingénierie, technique et sécurité du CHUV.

4.7 Dispositions finales

LISTE DES MEMBRES AVEC SIGNATURES

Présidente	Catherine Borghini Polier Directrice des constructions, ingénierie technique et sécurité (CIT-S) du CHUV
Membres	George Coukos Chef de département (DO) Robert Ireland Artiste indépendant Emi Agathe Naito et Rosalie Vasey Chargées du programme VU.CH, l'art à l'hôpital – CHUV Nicolas Vaucher Burckhardt & Partner architectes Anne-Lise Python Lecoultre Architecte, cheffe de projet CIT-S
Suppléants	Caroline Arber Barth Médecin associée, professeure, LICR Melita Irving Responsable de recherche LICR Veronica Tracchia Responsable Unité Création et diffusion SERAC Simon Berger Burckhardt & Partner architectes
Invitée	Joelle Isler Responsable de l'information CIT-S

Handwritten signatures of the jury members: Catherine Borghini Polier, George Coukos, Robert Ireland, Emi Agathe Naito et Rosalie Vasey, Nicolas Vaucher, Anne-Lise Python Lecoultre, Caroline Arber Barth, Melita Irving, Veronica Tracchia, Simon Berger, and Joelle Isler.



Préresse et impression

Centrale d'impression et de reprographie, CHUV
Nadège Poletti
Octobre 2023

Coordination éditoriale et rédactionnelle

Joelle Isler, responsable de l'information
à la Direction des constructions, ingénierie,
technique et sécurité (CIT-S), CHUV



ANNUAL
JAUNE



TOM MU UN MOT



JAUNE

PRÉSIDENTE

Catherine Borghini Polier

Directrice des constructions, ingénierie, technique et sécurité du CHUV

MEMBRES

George Coukos

Chef de département (DO)

Nicole Minder

Cheffe de service SERAC et historienne de l'art

Robert Ireland

Artiste indépendant

Nicolas Vaucher

Burckhardt & Partner architectes

Anne-Lise Python Lecoultre

Architecte, cheffe de projet CIT-S

Emi Agathe Naito et Rosalie Vasey

Chargées du programme VU.CH,
l'art à l'hôpital – CHUV

SUPPLÉANTS

Caroline Arber Barth

Médecin associée, professeure, LICR

Melita Irving

Responsable de recherche LICR

Veronica Tracchia

Responsable Unité Création et diffusion SERAC

Simon Berger

Burckhardt & Partner architectes

INVITÉE

Joelle Isler

Responsable de l'information CIT-S